




# Compte-rendu



## Midi de la Solidarité « L'intégration scolaire des primo-arrivants en Communauté française »

Mercredi 19 mai 2010

Mai 2010

*Par Clémentine Chaigneau*



[www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)

## Introduction

Après une brève présentation de *Pour la Solidarité (PLS)*, Audrey HOUSSIERE a rappelé la participation de *PLS* au projet « J'accroche ! »<sup>1</sup> qui vise à lutter contre le décrochage scolaire en Région bruxelloise. De manière générale, le but est de mettre en valeur le travail des acteurs de terrain et de promouvoir des solutions innovantes en matière d'éducation. Le projet « J'accroche ! » est mené par Pour la Solidarité, en partenariat avec l'AMO SOS Jeunes – Quartier Libre, l'ASBL Solidarité Savoir et le Rotary Club de Bruxelles. Ce Midi de la Solidarité souhaitait alimenter la réflexion grâce à une rencontre organisée sur le thème spécifique de l'intégration scolaire des primo-arrivants en Communauté française. Les trois intervenantes ont ensuite pris la parole à tour de rôle avant d'échanger avec le public.

• **Julie MERCIER**, Référente scolaire au centre MENA d'Assesse

### **Qui sont les enfants primo-arrivants ? Quelles difficultés rencontrent-ils ? Quelles sont les caractéristiques de ce public ?<sup>2</sup>**

Cette intervention a principalement porté sur les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) qui sont une catégorie de primo-arrivants. Selon le décret du 14 juin 2001<sup>3</sup> visant à l'insertion des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, le statut d'élève primo-arrivant est accordé aux jeunes de 2 à 18 ans qui sont demandeurs d'asile (ou qui accompagnent un demandeur), demandeurs de la qualité d'apatride ou encore ressortissants d'un pays en voie de développement. Les jeunes doivent également être arrivés sur le territoire belge depuis moins d'un an. Un groupe de travail réfléchit actuellement à la possibilité d'apporter des changements à cette définition tels que réformer le critère d'âge ou la restriction aux pays en voie de développement. En 2008, 1878 MENA sont arrivés sur le territoire belge en provenance de pays variés : Inde, Maroc, Iraq, Congo, etc. ; mais dans le centre MENA d'Assesse où travaille *Julie MERCIER*, la majeure partie de ces enfants viennent d'Afrique subsaharienne.

*Mme MERCIER* a ensuite listé les difficultés que ces jeunes rencontrent, notamment dans le cadre de leur scolarité :

- **L'obligation de réussir** que les primo-arrivants s'imposent souvent apparaît comme une source de pression et de stress importante. Cette pression, qui peut tout autant être familiale que personnelle, provient du fait que ces jeunes arrivent souvent en Belgique avec un projet scolaire en tête. Si la plupart des MENA montrent une grande motivation à l'école, le poids de cette pression freine parfois les efforts des jeunes. *Mme MERCIER* a ainsi pris l'exemple d'une jeune fille qui souhaitait absolument réussir et travaillait tout le temps mais qui en dépit de son extrême motivation, demeurait en échec scolaire.

---

<sup>1</sup> [www.jaccroche.be](http://www.jaccroche.be)

<sup>2</sup> Le power point de Julie Mercier est disponible sur le site de pls.

<sup>3</sup> [www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/25914\\_001.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/25914_001.pdf)

- En raison de leur parcours de vie (enfants déscolarisés, enfants soldats, réfugiés dans des camps, etc.), un certain nombre de jeunes ne **comprennent pas la raison d'être de l'école ou de l'obligation scolaire** ; leur adaptation au système scolaire belge n'est donc pas toujours aisée. Les Centres d'Éducation et de Formation en Alternance (CEFA) qui associent formation professionnelle et enseignement théorique semble être la meilleure solution trouvée à présent.

La **réalité scolaire** est une autre source de difficultés pour les enfants primo-arrivants. En effet, les jeunes sont intégrés dans une classe à n'importe quel moment de l'année, ce qui est une source de difficulté supplémentaire dans la mesure où en plus de leur manque de maîtrise de la langue française, ils ont du retard dans les différentes matières. Rares sont les professeurs qui acceptent de reprendre la matière et de remettre ces jeunes à niveau, c'est pourquoi ces derniers doivent davantage compter sur les cours de leurs camarades. S'il est possible pour les éducateurs d'aider les enfants dans des matières générales (français, mathématiques ou histoire), cela est plus difficile pour les options (coiffure ou électronique par exemple). La différence de rythme scolaire d'un pays à un autre est source de problèmes pour certains jeunes, d'autant que si les jeunes demandeurs d'asile peuvent demander à un jury d'intégration (conseil d'intégration externe) d'évaluer leur niveau scolaire réel afin d'être placé dans une classe de leur niveau, ce n'est pas le cas pour les autres enfants primo-arrivants qui sont intégrés sur base de l'âge. Cette inadaptation du critère d'âge conduit un certain nombre de jeunes à l'échec alors qu'ils auraient pu s'adapter dans une classe de leur niveau. *Mme VEYCKEMANS* a plus tard mentionné le fait que les primo-arrivants qui ne sont pas demandeurs d'asile doivent faire reconnaître l'équivalence de leurs diplômes (ce qui nécessite d'avoir les bulletins, de faire traduire les diplômes et d'obtenir des équivalences).

- **L'analphabétisme** : *Mme MERCIER* a rappelé que pour apprendre une langue il faut pouvoir reconnaître des phonèmes et des sons. Or, la discrimination auditive, qui consiste à ne retenir que les sons utiles pour sa propre langue, s'effectue très tôt chez l'enfant (à 10 mois). Bien souvent, toute l'audition doit être reformée ce qui est une difficulté supplémentaire pour ces jeunes primo-arrivants. La structuration de la langue varie également d'un pays à un autre, c'est pourquoi il est nécessaire d'explicitier tout ce qu'on croit logique dans notre langue française (par exemple, les verbes être et avoir sont le b.a.-ba de notre langue mais ce n'est pas le cas dans d'autres langues telles le turc).
- La **compréhension de la langue scolaire française** est également source de difficultés car les jeunes parlent un français oral souvent familier et ne maîtrisent pas le vocabulaire scolaire utilisé à l'école.
- **L'environnement instable** lié aux procédures administratives (les enfants sont souvent dans l'attente de papiers) ainsi que le déracinement ou encore l'éloignement familial (un certain nombre de ces jeunes vivent dans des centres d'accueil) sont autant de sources de stress supplémentaires qui se répercutent sur la scolarité de ces jeunes.

- Enfin, le **choc culturel** et la **fragilité psychologique** des enfants primo-arrivants ont été mentionnés.

*Mme MERCIER* a conclu son intervention en évoquant la grande diversité sociale, scolaire et culturelle des enfants primo-arrivants. Selon elle, ces jeunes ont un grand besoin de sécurité et de rétablir une relation de confiance en l'adulte pour pouvoir apprendre. Enfin, elle a tenu à rappeler que les primo-arrivants sont aussi et avant tout des adolescents.

**Le projet FER** : au cours de son intervention, Julie Mercier a souligné **l'importance de la formation des intervenants auprès du public des primo-arrivants. Dans cette optique**, le Centre de Formation de la Fédération des CPAS (UVCW) a déposé en 2008 un projet auprès du Fonds Européen pour les Réfugiés. Ce projet vise à professionnaliser l'accompagnement scolaire des MENA grâce à un plan d'actions articulé sur trois ans, impliquant le centre MENA Les Hirondelles d'Assesse et le Centre MENA El Paso de Gembloux. Le résultat des travaux de la première année a été rassemblé dans une brochure intitulée « L'accompagnement scolaire des mineurs non accompagnés », distribuée lors de notre rencontre. Elle s'adresse aux professionnels confrontés par la problématique afin de leur permettre de mieux appréhender la complexité des défis pour améliorer la scolarité des enfants et des jeunes qui se retrouvent dans la situation des MENA en Belgique francophone. Pour plus d'informations, contacter le centre MENA d'Assesse.

- **Marie-Ange VEYCKEMANS**, Professeur et coordinatrice de la classe Français Langue Étrangère à l'Institut Cardinal Mercier de Schaerbeek

#### **Quelles sont les solutions proposées par le système scolaire? Présentation du système des classes-passerelles en secondaire.**

*Marie-Ange VEYCKEMANS* a tout d'abord rappelé la création relativement récente du dispositif des classes-passerelles puisqu'il existe depuis le décret de 2001<sup>4</sup>. En dépit d'un certain nombre d'insuffisances, ce décret a néanmoins l'avantage de donner des moyens concrets, une structure appropriée et adaptée aux primo-arrivants ainsi que d'améliorer notablement la qualité de l'accueil de ces jeunes. A l'Institut Cardinal Mercier de Schaerbeek, le gros du public des enfants primo-arrivants en classes-passerelles est formé par des sans papiers et des personnes en demande de regroupement familial. *Mme VEYCKEMANS* a souligné que le public des classes-passerelles vit souvent en situation de pauvreté.

Tout comme *Mme MERCIER*, *Mme VEYCKEMANS* reproche à la définition du Décret du 12 juin 2001 de (trop) circonscrire le nombre de pays et recommande une révision de ce critère. En effet, les pays européens sont exclus d'office alors que de nombreux jeunes roumains ou bulgares par exemple pourraient profiter du système de la classe-passerelle. Cependant, il existe actuellement une dérogation de trois ans pour accepter les primo-arrivants des Pays

---

<sup>4</sup> [www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/25914\\_001.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/25914_001.pdf)

d'Europe Centrale et Orientale (PECO) et l'échéance prochaine de cette dérogation pourrait être problématique si elle n'est pas renouvelée.

Le décret prévoit la possibilité d'obtenir des heures supplémentaires dans le cas d'un afflux massif de demandes. La réalité s'avère toutefois un peu différente. L'Institut Cardinal Mercier a ainsi demandé l'ouverture d'une cinquième classe–passerelle au mois de décembre mais la réponse n'a été obtenue qu'après Pâques et seules 15 heures sur les 30 heures demandées ont été accordées, ce qui ne permet pas de satisfaire aux exigences du décret : 15 heures de cours de français et 8 heures de formation scientifique.

Mis à part cet impératif, les écoles ayant des classes–passerelles demeurent extrêmement libres en termes d'organisation, de définition des emplois du temps ou encore de formation des classes. L'institut Cardinal Mercier accueille des élèves toute l'année mais l'expérience montre qu'il est difficile d'intégrer un élève au mois de février : c'est pourquoi, la décision a été prise de commencer un nouveau groupe en janvier.

*Mme VEYCKEMANS* a ensuite reproché la limitation du temps de scolarité en classe–passerelle à un an. En effet, une année d'apprentissage de la langue française ne permet pas d'être bilingue (il faut cinq ans pour avoir un niveau natif). Or, l'intégration dans les classes les plus hautes implique une attente élevée en termes de compétences langagières. Les jeunes intégrant ces classes ne sont pas à même de répondre à ces attentes au bout d'un an seulement.

Pour *Mme VEYCKEMANS*, il est nécessaire de faire vivre et de soutenir le projet classe–passerelle par toute l'école d'autant que les élèves des classes–passerelles cumulent les difficultés. Mais cela ne va pas sans friction au sein des établissements et parmi les professeurs.

Enfin, *Mme VEYCKEMANS* a souligné qu'une demande de classe–passerelle devait être introduite chaque année, ce qui illustre clairement le fait que ce décret a été pensé de manière provisoire et non dans la durée.

• **Charlotte DERIDDER**, Assistante sociale, AMO Atmosphères

**Quelles autres solutions ? Les actions menées par le milieu associatif pour permettre une meilleure intégration scolaire des primo–arrivants : l'exemple du projet vidéoclap mené à l'Athénée Royal Victor Horta de Saint–Gilles.**

Située à Schaerbeek, l'AMO Atmosphères réalise chaque année depuis quatre ans un film avec des jeunes primo–arrivants d'une classe–passerelle dans le cadre de l'atelier vidéoclap. Lors de la conférence, une partie du film « Je suis ici » de 2009 a été visionnée.

L'atelier vidéoclap poursuit trois objectifs au-delà de l'apprentissage du français :

- aller à la rencontre de ces jeunes (voir et comprendre qui ils sont),
- donner un espace d'expression sur ce qu'ils ont envie de raconter,
- créer un outil de communication pour sensibiliser le public aux classes–passerelles.

L'atelier vidéoclip se tient deux fois par semaine avec deux animateurs, douze élèves et leur professeur de français. Cet atelier vise à permettre aux jeunes de se raconter eux-mêmes tant par le contenu (sujets abordés) que par la manière (prises d'image par le jeune). Ce face-à-face avec la caméra n'est pas toujours facile à gérer : il y a donc peu d'improvisation pour permettre aux jeunes de se préparer à prendre la parole. Cette animation crée une complicité entre animateurs, professeur et élèves et permet notamment au professeur de mieux comprendre les jeunes qu'il a en face de lui.

*Charlotte DERIDDER* a insisté sur le travail social accompli par son association notamment en direction des MENA dont la situation n'est pas toujours connue des professeurs. Le tuteur des primo-arrivants donne souvent la priorité aux choses qui sont vitales (papiers, avocat, CPAS, logement, etc.) au détriment de la scolarité qui est parfois considérée comme secondaire. L'AMO Atmosphères cherche ainsi à mettre en place un projet scolaire (plus) réaliste avec les jeunes.

*Charlotte DERIDDER* est ensuite revenue sur trois figures de jeunes rencontrées par l'association :

- Le primo-arrivant qui ne sait pas ce qu'il doit faire : l'association lui explique qu'il est tenu d'aller à l'école et l'oriente vers les classes-passerelles (mais tous les jeunes ne peuvent pas aller en classe-passerelle).
- Le jeune en classe-passerelle qui va passer vers l'enseignement primaire : l'association aide à créer un projet scolaire en adéquation avec la situation de l'élève, à trouver les cours pour se préparer au jury central, à trouver des professeurs pouvant l'aider à préparer telle matière, etc.
- Les jeunes qui sont dans l'enseignement primaire : l'association accompagne le jeune à l'école et cherche à lui montrer qu'il est intéressant de discuter avec les professeurs.

En conclusion, *Charlotte DERIDDER* regrette qu'il n'existe pas de cours d'alphabétisation pour les mineurs à Bruxelles et que l'école ne soit pas réellement gratuite. Selon elle, les CPAS devraient prendre en charge les frais scolaires dans les cas où le jeune ne peut le faire mais ce n'est pas toujours le cas.

Suite à ces trois interventions, un débat s'est engagé avec l'assistance. *Mme MERCIER* et *Mme VEYCKEMANS* ont souligné qu'il n'existe pas de formation spécifique obligatoire pour enseigner dans les classes-passerelles. Par ailleurs, certains instituteurs primaires travaillent dans les classes-passerelles du secondaire comme à Namur. A propos des procédures et des aides administratives, *Charlotte DERIDDER* et *Mme VEYCKEMANS* ont toutes deux expliqué que la formation des enseignants comme des associations se fait principalement sur le terrain (en allant à des conférences, au contact des jeunes,...) même s'il y a également des possibilités plus formelles de se former. *Mme VEYCKEMANS* considère jouer le rôle de relai d'information. Normalement, les jeunes sont renvoyés vers les centres psycho-médico-

sociaux (CPMS)<sup>5</sup> mais ces derniers ont trop d'élèves pour pouvoir s'occuper de chacun d'entre eux de manière individuelle. Elle travaille donc avec les familles et essaye notamment d'avoir une personne de contact permettant de communiquer avec la famille dans leur langue d'origine.

Une personne a regretté que le système scolaire belge ne valorise pas le bilinguisme des primo-arrivants comme c'est le cas dans les pays scandinaves où l'on prend en compte le fait que la langue utilisée à l'école n'est pas la langue maternelle du primo-arrivant. Pour cette personne, il est également dommage qu'il n'y ait pas de suivi et de soutien des jeunes une fois la classe-passerelle quittée. *Marie-Ange VEYCKEMANS* admet que certains professeurs restent focalisés sur la non maîtrise de la langue de la scolarité et ne tiennent pas assez compte des progrès et des efforts du jeune. *Mme MERCIER* a ensuite mentionné que dans l'enseignement spécialisé, l'évaluation se fait sur les compétences acquises. Selon elle, l'enseignement traditionnel devrait s'inspirer de ce modèle.

Plusieurs personnes ont relevé le fait que la question des primo-arrivants en primaire est nettement moins abordée que dans le secondaire. Une directrice d'école maternelle et primaire a ainsi expliqué qu'il n'y a pas toujours de structures pour accueillir les primo-arrivants. En effet, les classes-passerelles ne concernent que 14 classes sur toute la Région bruxelloise. Cette directrice ne possède pas de locaux spécifiques ni de professeurs ou d'horaires pour accueillir ces enfants et est en recherche de solutions, d'idées.

L'école verticale a été proposée comme piste pour regrouper les primo-arrivants : cela consiste à regrouper des enfants par niveau pour le français mais à les laisser dans leur classe pour les autres matières. Toutefois, le témoignage de cette directrice d'école a montré qu'il est difficile de faire concorder les emplois du temps des différentes classes et ce même pour quelques heures.

Dans la mesure où la maîtrise de la langue française écrite est difficile, une personne a demandé s'il est possible de favoriser l'apprentissage de la langue française orale. Pour *Mme VEYCKEMANS*, il n'y a pas de perspective scolaire pour les élèves analphabètes dans la mesure où il est nécessaire de pouvoir répondre aux questions lors des examens.

---

<sup>5</sup> Pour plus d'informations sur les CPMS : [www.elsene.irisnet.be/site/fr/02vivrexl/grandir/cpms.htm](http://www.elsene.irisnet.be/site/fr/02vivrexl/grandir/cpms.htm)